

2009 A 174

ogloslog

GREFFE

63 B88

Angers 063 200 885

SAS STREGO

4 rue de Landemaure
49000 - ANGERS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 521 340 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NON POUR COPIE
CONFORME

Rapport du Commissaire aux Apports

Mesdames et Messieurs, les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Angers en date du 19 décembre 2008, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du Code de Commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission, ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences destinées d'une part à apprécier la valeur des apports à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre pour la société bénéficiaire des apports , d'autre part à apprécier les avantages particuliers stipulés.

- Monsieur Patrice LEZLA apporte à la société STREGO 149 actions de la société SCTL société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, société à responsabilité limitée en cours de transformation en société par actions simplifiée au capital de 175 000 € dont le siège social est 8 rue des Jacobins - Le Saint Julien – 72000 LE MANS, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de LE MANS sur le numéro 391 437 134, évaluées au total à 337 932 €.

Cet apport est rémunéré par l'attribution à l'apporteur Monsieur LEZLA, de 4 200 actions de 20 € entièrement libérées qui seront émises pour la SAS STREGO à titre d'augmentation du capital avec une prime d'apport de 253 932 €.

- Monsieur Denis DELAMARC apporte à la société STREGO 980 parts de la société AUDITAS société à responsabilité limitée au capital de 15 000 € dont le siège social est 8 rue des Jacobins – 72000 LE MANS, immatriculée au registre du commerce de LE MANS sous le numéro 412 224 818, évaluées au total à 331 575 €

Cet apport est rémunéré par l'attribution à l'apporteur Monsieur DELAMARC, de 4 121 actions de 20 € entièrement libérées qui seront émises pour la SAS STREGO à titre d'augmentation du capital avec une prime d'apport de 249 155 €.

- Mademoiselle Catherine BEGAUD apporte à la société STREGO 143 parts de la société CB cabinet d'expertise comptable société à responsabilité unipersonnelle au capital de 20 000 € dont le siège social est 22 avenue de la Faye – 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ, immatriculée au registre du commerce de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 432 724 136, évaluées au total à 337 932 €

Cet apport est rémunéré par l'attribution à l'apporteur Mademoiselle BEGAUD, de 4 200 actions de 20 € entièrement libérées qui seront émises pour la SAS STREGO à titre d'augmentation du capital avec une prime d'apport de 253 932 €.

Rapport du Commissaire aux Apports

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 1 007 439 € n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société absorbante majorée de la prime d'apport.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Beaucouzé, le 8 janvier 2009

Rémy DOUGE.
Le Commissaire aux Comptes,